

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 SG 30 – Transformations Olympiques - Subventions (100.000 euros) et convention d'exécution pour les années 2021-2022 entre la Ville de Paris et le CNOSF.

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel la Maire de Paris lui propose de conclure une convention d'exécution pour les années 2021-2022 entre la Ville de Paris et le CNOSF ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention entre la Ville de Paris et le CNOSF, ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'exécution pour les années 2021-2022 entre la Ville de Paris et le CNOSF.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention, prévue par la convention avec le CNOSF, d'un montant total de 100 000 € sur l'exercice 2021 ou des années suivantes.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021 ou des années suivantes, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO